

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0397	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION 20_10_15_341 DU 15 OCTOBRE 2020	C.C DU 15/12/2022
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

44 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – AYDIN Michaël – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORCHI Roland – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha - SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume

11 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à DI SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre - LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène - MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean -

15 Conseillers communautaires absents : BELIME Gaëlle – BERGER Alain – CHRQUI Vincent – DESFORGES Marie-Laure - DIAS Olivier – DURAND Fabien – GIRAUD Denis – JURDO Alain – MAILLET Dorian – MARY Alain – NASSISI Ludovic - PARDAL Jean-Claude – ROULOT Océane – VERLAQUE Florence - WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 4. Delegation de fonctions

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère n° 20_10_15_341 du 15 octobre 2020 portant délégations accordées par le Conseil Communautaire au Président pour accomplir certains actes de gestion ;

Le président expose :

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Président, du 27 octobre au 22 novembre 2022.

Numéro	Objet	Destinataire	Montant
22_10_27_0319	Convention de servitude et de mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle CW0014 à Bourgoin-Jallieu au profit d'ENEDIS		500 €
22_10_27_0320	Convention d'occupation d'un bureau de l'espace des solidarités à titre gracieux entre la commune de L'Isle d'Abeau, le délégataire du réseau Ruban et la CAPI		
22_10_28_0321	Mandat spécial à Monsieur Jean PAPADOPULO pour participer au 104ème congrès des maires et présidents d'intercommunalités de France à Paris		
22_11_08_0322	Ester en justice afin de défendre les intérêts de la CAPI dans l'instance n° RG 22/00236 engagée par l'association APAJH 38 devant le tribunal judiciaire de Grenoble - Pôle social		
22_11_08_0323	Servitude de passage de canalisation d'eaux usées - parcelles AS367 - AS433 - AS435 - La Crouze Ruy-Montceau		
22_11_08_0324	Demande créances admises en non-valeur de 2007 pour le budget eau perte sur créances éteintes		132,65 €
22_11_08_0325	Demande créances admises en non-valeur de 2015 à 2018 pour le budget annexe eau perte sur créances irrécouvrables		1 427,18 €
22_11_08_0326	Demande créances admises en non-valeur de 2015 à 2020 pour le budget annexe assainissement perte sur créances irrécouvrables		2 735,50 €
22_11_08_0327	Demande créances admises en non-valeur de 2017 à 2022 pour le		3 749,60 €

	budget général perte sur créances irrécouvrables		
22_11_08_0328	Demande créances admises en non-valeur de 2017 pour le budget SPANC perte sur créances éteintes		110,00 €
22_11_08_0329	Demande créances admises en non-valeur de 2018 à 2021 pour le budget général perte sur créances éteintes		10 411,91 €
22_11_17_0330	Avenant de résiliation de la convention de prestation de service pour la modernisation des outils informatiques de la commune de Satolas-et-Bonce		
22_11_22_0376	Prestations de service de viabilité hivernale des voiries communautaires en ZAE par les communes Meyrié, Domarin, Nivolas-Vermelle, Saint-Savin, Les Eparres, Maubec, La Verpillière, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Montceau, Saint-Alban-de-Roche - 2022 A 2027		
22_11_22_0377	Cession pour destruction d'un autobus Renault Agora immatriculé 861 BRQ 38, numéro de parc 1260	Société Guyonnet Récupération	80 € par tonne
22_11_22_0378	Cession pour destruction d'un autobus Volvo 7700 immatriculé 128 CSD 38, numéro de parc 1291	Société Guyonnet Récupération	80 € par tonne
22_11_22_0379	Cession pour destruction d'un autobus Volvo 7700 immatriculé 813 CYS 38, numéro de parc 1295	Société Guyonnet Récupération	80 € par tonne
22_11_22_0380	Ester en justice afin de défendre les intérêts de la CAPI dans l'instance n°2105083-4 engagée par la société Astérior devant le tribunal administratif de Grenoble		
22_11_22_0381	Convention de prestation de service de viabilité hivernale des voiries communales et communautaires hors ZAE 2022 à 2027 – Communes Saint-Quentin-Fallavier, Vaulx-Milieu, Villefontaine		
22_11_28_0389	Convention d'occupation du pôle petite enfance - Crèche parentale - Villefontaine		18 100 €
22_12_01_0390	Constitution d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché unique de prestations intellectuelles pour une mission de recensement et de diagnostic de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux		438 552,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Président du 27 octobre au 01 décembre 2022, par la délibération n°20_10_15_341
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO